

DIVISION DE STRASBOURG

Strasbourg, le 03 août 2017

N° Réf : CODEP-STR-2017- 031687
N/Réf. Dossier : INSSN-STR-2017-0073

Monsieur le directeur du centre nucléaire de
production d'électricité de Cattenom
BP n°41
57570 CATTENOM

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
CNPE de Cattenom
Inspection du 8 juin 2017
Thème : Systèmes auxiliaires

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection a eu lieu le 8 juin 2017 au centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom sur le thème « systèmes auxiliaires ».

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du 8 juin 2017 portait sur le thème « systèmes auxiliaires ». Les systèmes, objet de l'inspection, étaient le système de refroidissement du réacteur à l'arrêt (RRA) et le système de contrôle chimique et volumétrique (RCV). Elle avait pour objectif de contrôler l'organisation de l'exploitant en matière de surveillance et de maintenance de ces circuits.

Les inspecteurs ont examiné par sondage, la planification et la réalisation de certains essais périodiques ainsi que certaines opérations de maintenance de différents composants des circuits RRA et RCV.

Les inspecteurs se sont rendus dans le bâtiment des auxiliaires nucléaires pour vérifier l'état des matériels constitutifs du circuit RCV ainsi qu'en salle de commande.

Les inspecteurs soulignent la qualité du suivi des éléments des circuits (pompes, vannes). Toutefois, les inspecteurs ont relevé des points d'amélioration en particulier sur les délais de réalisation des demandes de travaux sur les pompes de charge du circuit RCV ainsi que les modalités d'étalonnage de capteurs. L'état du circuit RCV du réacteur 4 est quant à lui apparu satisfaisant.

A. Demandes d'actions correctives

Pompes RCV et RRA

Au titre du chapitre IX des règles générales d'exploitation (RGE) la note technique D5320/NT/SQ/507225 liste les essais périodiques exigés. Les inspecteurs ont examiné les essais périodiques réalisés sur différents composants des systèmes RRA et RCV. Ils ont constaté que les essais portant sur le contrôle d'étalonnage des capteurs de pression de la ligne de charge RCV 027 MP des réacteurs 1 et 2 n'a pas été fait en conformité avec la gamme d'essais qui prévoit un contrôle de l'étalonnage jusqu'à 250 bars. Le contrôle s'est arrêté à 175 bars par manque de moyen de mesure allant jusqu'à 250 bars.

Demande n°A.1 : *Je vous demande d'analyser ce constat et de mettre en place les moyens nécessaires pour respecter les règles d'essais prévus dans le cadre du chapitre IX des RGE.*

B. Compléments d'information

Les inspecteurs ont examiné quelques demandes de travaux (DT) et ils ont constaté que les DT n° 359851 « bruit anormal sur 3 RCV 172 PO » du 26 avril 2017 et DT n° 323465 « fuite de bore sur 4 RCV 191 PO » du 17 janvier 2017 » classées de priorité 2 (nécessitant une intervention sous 3 semaines) n'avaient pas été traitées.

Demande n°B.1 : *Je vous demande de m'indiquer les actions engagées pour traiter ces demandes de travaux et de me justifier les délais d'interventions.*

C. Observations

Néant.

Vous voudrez bien me faire part sous deux mois, des remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

L'adjoint au chef de la division de Strasbourg

SIGNÉ PAR

Vincent BLANCHARD